



POUR SON 75^E ANNIVERSAIRE (1942-2017),

PROPOSITION
D'UNE "CROIX DE GUERRE LÉGIONNAIRE"
EN SÉRIE LIMITÉE

For his 75th anniversary (1942-2017),
proposition
of a "Legionary war cross"
in limited series
(X out of trade cases and 100 numbered).

**DÉCORATION FRANÇAISE EMBLÉMATIQUE
DE LA DERNIÈRE CROISADE EUROPÉENNE
SUR LE FRONT DE L'EST DE 1941 À 1945,
« POUR LE COMBAT DES PEUPLES EUROPÉENS
CONTRE LE BOLCHEVISME ».**

Iconic French medal
of the last European crusade
on the eastern front from 1941 to 1945
"for the combat of European people
against bolshevism".

**CRÉÉE POUR LES COMBATTANTS CITÉS
DE LA LÉGION DES VOLONTAIRES FRANÇAIS
(638^E RÉGIMENT D'INFANTRIE DE LA WEHRMACHT).**

Awarded to the most gallant soldiers
of the legion of French volunteers
(638th infantry regiment of the Wehrmacht),

**ILS SERONT MUTÉS DANS LA DIVISION FRANÇAISE "CHARLEMAGNE" en 1944
(33^E DIVISION DE GRENADIERS DE LA WAFFEN-SS),
« POUR L'EXISTENCE DE L'OCCIDENT
ET LE MAINTIEN DE LA CULTURE SPIRITUELLE
DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE ».**

They will be transferred to the French
volunteers division "Charlemagne" in 1944,
(33th division of grenadiers of the Waffen-SS),
"They fought for the survival of Occident
and the preservation of spiritual culture
of France and Europe."

SOMMAIRE

- 1 - page 2

**PROPOSITION DU FAC-SIMILÉ
D'UNE "CROIX DE GUERRE LÉGIONNAIRE".**

Descriptif - Récipiendaire identifié - Affirmations de la famille ARTHUS-BERTRAND -
Description héraldique du SHD - Description - Histoire du ruban - Miniature - Tarif page 6 -
Ventes et marché.

- 3 - page 13

**"MINIATURES" ET AUTRES DÉCORATIONS
EMBLÉMATIQUES D'UN VÉTÉRAN DU FRONT DE L'EST.**

Médailles d'anciens combattants - Réunions de vétérans.

- 2 - page 9

**QUELQUES RAISONS DE LA RARETÉ
DE LA "CROIX DE GUERRE LÉGIONNAIRE"
ET DE SES DÉCLINAISONS.**

Typologie - Contexte - Exploitation de la Croix après 1945 - Comparatifs.

- 4 - page 15

**LA "CROIX DE GUERRE LÉGIONNAIRE"
DÉCERNÉE À DE GRANDS MUTILÉS ET SES DOCUMENTS.**

Récépissé - Citation - Certificats de décorations
- En guise d'épilogue et de rappel perpétuel.



*Que la terre soit légère à nos aïeux et à leurs frères d'armes,
qui n'ont droit à aucun monument aux morts officiel
dans leur patrie ...*

*alors qu'ils nous ont appris à nous recueillir
devant ceux de leurs adversaires loyaux.*

*May the earth be light to our forefathers and their brothers in arms,
who have no right to any official monument
in their homeland ...
while they taught us to gather in front of those of their honest adversaries*

*Each generation must recreate a new balance,
between maintaining the tradition and breaking with the past.*

*Chaque génération doit recréer un nouvel équilibre,
entre le maintien de la tradition et la rupture avec le passé.*



FAC-SIMILÉ¹ D'UNE "CROIX DE GUERRE LÉGIONNAIRE"²

DIX ÉCRINS NUMÉROTÉS HORS COMMERCE DE I À X ET CINQUANTE DE 1 À 50.

- DANS SON ÉCRIN ESTAMPILLÉ :**
- UN INSIGNE COMPLET DE DÉCORATION (dit "ordonnance" ou "pendante"),
 - UN INSIGNE MINIATURE (dit "réduction"),
 - UNE BARRETTE DE DÉCORATION (dite "Dixmude" ou "rappel"),
 - UN FIXE-RUBAN (dit "rappel de boutonnière"),
 - UN CERTIFICAT EN LIVRET DESCRIPTIF ET D'AUTHENTICITÉ (nominatif et numéroté).

"CROIX DE GUERRE LÉGIONNAIRE" (avec citations du drapeau de la LVF)³.

Le récipiendaire de cette version "pendante" de la Croix de guerre de la Légion des Volontaires Français est identifié⁴. Elle évoque celle du drapeau de la LVF, lors de la croisade française contre le bolchevisme (1941-1945).



Croix de guerre légionnaire type Monnaie de Paris offerte au musée de l'Armée, aux Invalides.

Croix de guerre légionnaire du LTN J.F. comme modèle.⁴

Croix de guerre légionnaire type Monnaie de Paris vendue au musée national de la Légion d'honneur.

La Croix à gauche a été offerte le 20 mars 1951 par René JOHNSON, de sa boutique "Au bon vieux chic" en face de la Monnaie de Paris. Cet expert antiquaire réputé, a cédé la Croix à droite le 15 juin 1959, pour 6 500 "anciens" francs (115 € inflation incluse, proposée aujourd'hui autour de 2 000 €).

En décembre 2018 après notre sérail, mise en valeur publique du fac-similé d'une Croix, réalisé à l'occasion des 75 ans de l'évocation par la loi n° 704 du 18 juillet 1942 et de la création de la Croix de guerre légionnaire de la LVF. [« le port est suspendu » le 7 janvier 1944 par l'Ordonnance du "Comité Français de Libération Nationale". Le ruban de la Croix de guerre 1939/40 [image] inspira semble-t-il celui de la Croix de la libération [image] (11/1940), puis [image] (08/1942) et celui de la Croix de guerre de la LVF [image] (08/1942), puis [image] (09/1942)]. Et en rappel des 75 ans de la Légion des Volontaires Français, créée le 8 juillet 1941, motif de cette médaille. Cette association française (loi 1901 et reconnue d'utilité publique), par convention diplomatique internationale (la France n'étant pas en guerre avec la Russie) et du « nouvel ordre européen » stipulé par l'armistice, était une unité identifiée également comme le 638^e régiment d'infanterie dans l'organigramme allemand de la Heer (armée de Terre) au sein de la Wehrmacht (force armée). Ses volontaires français ont combattu les armées bolcheviques et leurs partisans uniquement sur le front de l'Est et ce Régiment sera dissous en septembre 1944. Il constituera le socle du 58^e RI, l'une des deux grandes unités françaises (avec le 57^e RI) de la 33^e division de grenadiers de la Waffen-SS "Charlemagne", avec ses éléments organiques, anéantie en mai 1945 (dont un Bataillon défendra Berlin jusqu'au 2 mai, un autre jusqu'à Schwerin et un détachement en Bavière). Cette « Croisade contre le bolchevisme » rassemblait plusieurs centaines de milliers de volontaires, au sein d'unités étrangères à l'Allemagne et selon le vocable de « la sauvegarde de la patrie et de l'Europe ».

- Les Croix de guerre françaises -

PERIODE	1914-18	1939	1939-1940	1942	1942-44	1943-44 (Alger)	1939-1945 CFLN puis GPRF	Depuis 1921
MARQUE AVERS	"REPUBLIQUE FRANÇAISE"	"REPUBLIQUE FRANÇAISE"	"REPUBLIQUE FRANÇAISE"	AIGLE, BLASON, FOUDRES	AIGLE, BLASON, FOUDRES	DEUX DRAPEAUX CROISES	"REPUBLIQUE FRANÇAISE"	"REPUBLIQUE FRANÇAISE"
MARQUE REVERS	"1914", "1915", "1916", "1917", puis "1914-1918"	"1939"	"1939-1940"	"CROIX DE GUERRE LÉGIONNAIRE"	"CROIX DE GUERRE LÉGIONNAIRE"	"1943"	"1939"	"THEATRES D'OPERATIONS EXTERIEURES"

¹ **Fac-similé** : ce n'est donc pas un « faux », mais une reproduction exacte puisqu'annoncée comme telle. Un fac-similé est parfaitement conforme à l'original (parfois à une autre échelle), imprimé, gravé ou photographie, d'une peinture, d'une sculpture, d'une signature, d'un dessin, d'un ouvrage unique, rare, ou épuisé. Le fac-similé se singularise des autres formes de reproduction par sa précision de la source aussi fidèlement que possible en termes d'échelle, de couleur et d'autres qualités matérielles. Les chercheurs briguent souvent les fac-similés pour des études sur une source inaccessible par les musées et services d'archives. Les fac-similés peuvent être commercialisés.

² **Avertissement** : les intrigues de quelques trafiquants (connus pour leurs escroqueries sur nos familles, dont certains interviennent avec fatuité avec leurs publications ou dans les forums de collectionneurs sur Internet !), nous incitent au moins à la vigilance. En effet, comme dans certains cas avérés pour des copies médiocres, ce fac-similé pourrait être substitué par les plus vils, à une Croix de 1942-44, dont les tarifs proposés oscillent autour de 2 000 € (environ 200 à 800 € en Hôtel des ventes pour un surmoulage approximatif et de plus, d'un modèle souvent équivoque). Si ce fac-similé est perceptible par ses traces identitaires et discrètes, l'amateur sera en revanche très attentif, sans un modèle de 1942-44 juxtaposé et certifié. En revanche, comme tout fac-similé, il satisfera amplement ceux qui ne peuvent acquérir financièrement une Croix authentique de 1942-44.

³ **Représentations des citations**, sur la Croix de guerre du drapeau de la Légion des Volontaires Français :

Étoiles	Palmes
- 1 citation à l'ordre du Régiment : ★ bronze	- 1 citation à l'ordre de l'Armée* : 🏆 bronze ^(b)
- 1 citation à l'ordre de la Brigade : ★ bronze	- 5 citations à l'ordre de l'Armée : 🏆 argent
- 1 citation à l'ordre de la Division : ☆ argent ^(a)	
- 1 citation à l'ordre du Corps d'armée : ★ vermeil	

^(a) LVF : 2 citations à l'ordre de la Division. ^(b) LVF : 1 citation à l'ordre de l'Armée.
* 2 citations à l'ordre de l'Armée décernées à une unité, confère une fourragère portée par les militaires pendant la durée de leur affectation.

⁴ **Réceptaire** : fac-similé de la Croix de guerre légionnaire de Jean F. (sauf le ruban substitué, qui évoque la Croix du drapeau de la LVF) et l'un des premiers volontaires en août 1941. Sous-officier chef de section, il sera SLT commandant la 1^{re} CIE du 1^{er} BON de la LVF, puis Ustuf. commandant la "compagnie d'honneur" du 1^{er} BON du RGT 58 de la 33^e DIV de grenadiers de la Waffen-SS "Charlemagne" et enfin Ostuf. commandant la 7^e CIE du bataillon de marche "Charlemagne".

Ordre N° 5 du 28-6-1940 de la 23^e DI - Citation à l'ordre de la Brigade :

Sergent-chef Jean F., corps franc du 107^e RI Sous-officier au courage exceptionnel. Au cours de la campagne 1939-1940, a passé devant Bitche, plus de temps dans les lignes allemandes que dans les lignes françaises. Général Aubert FRERE. Commandant la 7^e Armée.

Puis il devait servir quatre ans dans la Wehrmacht et la Waffen-SS...

(Cet officier reconverti juste à propos dans le domaine du fac-similé médical, était le CDT de CIE du père du médiateur du CDVFE qui l'avait également pour parrain).

a/ Description de la Croix de guerre légionnaire :

Seule la Croix pattée (*amputée de ses deux glaives*), de la Croix de guerre légionnaire, émane de celle du conflit de **1914-1918**, créée en **avril 1915** par le lieutenant-colonel Émile DRIANT (*député et rapporteur de la Commission de l'armée*) et Maurice BARRÈS (*académicien et député*). Elle sera gravée par le sculpteur Paul-Albert BARTHOLOMÉ et produite initialement par la maison ARTHUS-BERTRAND (*patronyme substitué à l'état civil en 1951 à celui de BERTRAND*).

La Croix de guerre légionnaire quant à elle, est créée par Jacques BENOIST-MÉCHIN (*secrétaire d'état et président du comité central de la Légion tricolore qui était un intermède de la LVF de juillet à décembre 1942*)⁵. Il l'a faite établir dès le mois de **juillet 1942**, par son chargé de mission François GAUCHER, futur officier de la LVF. La Croix de la Légion tricolore devient de fait celle de la Légion des volontaires français (*loi n° 1113 du 23 12 1942, Art. 1. L'association dite Légion tricolore est dissoute. Art. 3. Les avantages accordés de la LT par la loi n° 704 du 18 07 1942 leur sont maintenus.*)

A l'instar des insignes de décoration contemporains, quelques médaillistes privés pourront également produire cette Croix. Et contrairement à ce qui est asséné encore aujourd'hui, la société ARTHUS-BERTRAND n'a jamais produit cette Croix de guerre légionnaire.

En effet, Nicolas ARTHUS-BERTRAND, dernier PDG du nom jusqu'en **2012**, nous a effectivement affirmé le **27 août 2004**⁶, que son entreprise familiale n'a jamais produit la Croix de guerre légionnaire.

Puis son père, Henri ARTHUS-BERTRAND, devait encore nous le confirmer le **19 août 2013** :

« [...] Sans vouloir se dédouaner, nous n'avons jamais fabriqué la Croix de guerre de la LVF. Dans cette période de guerre, nous avons pourtant fabriqué plusieurs insignes avec la francisque du maréchal PETAIN. Je m'en souviens très bien, car à cette époque, quand mon père a été fait prisonnier et avant son retour au titre d'ancien combattant de **14-18**, j'avais déjà dû m'impliquer dans la direction de l'entreprise. Et je crois que c'est la Monnaie de Paris qui a produit cette Croix de guerre. [...] ».

Nous avons par ailleurs déjà contacté M. J. D., fondateur du service historique de la Monnaie de Paris, retraité depuis **2008** et dont le poste n'a pas été maintenu. Il a rédigé entre **1999** et **2005** le seul inventaire existant, sans qu'aucune information sur la Croix de guerre légionnaire ne soit retrouvée ; à ce jour. (*Personne ne semble donc vouloir assumer la fabrication de cette Croix, embarrassante pour le moins, et ce serait à imaginer que le poinçon aurait été apposé frauduleusement. A qui donc s'adresser pour lever le mystère ? Si ce n'est personne, nous assumons pour nos pères.*)

Et nos contacts avec les descendants numismates, collaboratifs, de la douzaine d'employés de la Monnaie de Paris résistants communistes du "Front National Monnaie", n'a rien apporté de plus. En **août 1944**, la monnaie de Paris a subi des pillages réprimandés.

La Croix de guerre légionnaire est pattée (*46,40 x 37,5 mm et selon l'intensité de l'ébavurage*), en bronze florentin (*85 % de cuivre et 15 % de zinc*) du modèle à quatre branches et amputée des deux glaives croisés (*symbole du champ de bataille conservé pour de très rares exemplaires*) et d'un millimètre supérieur à la norme des Croix de guerre de 37 mm semble-t-il, pour le modèle de la Monnaie de Paris. Le poinçon de garantie de la Monnaie de Paris, parfois absent (*et/ou sur l'anneau de bélière*), à l'empreinte plus ou moins précise, peut marquer en général la tranche de la branche dextre (*selon les principes de descriptions héraldiques*), par une corne d'abondance suivi de deux lettres :

“ BR” (« *BRonze* ») ; ou “ BP” (supposé « *BRonze Patiné* », mais dont le “P” ne pourrait être raisonnablement qu'un “R” érodé.

Ces singularités et une part de mystère qui accompagnent cette décoration, alimentent évidemment la controverse, avec les inévitables déductions par trop péremptives de certains affairistes. La relégation de quelques modèles à la période de l'après-guerre, ne pourrait être aussi qu'une imposition arbitraire à des fins mercatiques.

Outre les récipiendaires peu nombreux, cette Croix très rare a fait partie de ces objets dont les détenteurs, vaincus mais pourchassés, se sont séparés ou ont été dépouillés. Les familles étant contraintes également à se défaire durant “l'épuration”, des éventuelles reliques ou des documents rappelant une adhésion physique ou seulement morale à l'Etat français.



Croix avec glaives, du lot d'un bijoutier médailliste du sud-ouest de la France en 1944.



Poinçon de garantie de la Croix du général PUAUD.



Poinçon de garantie, partiel, de la Croix originale du fac-similé sur la tranche de la branche dextre.

b/ Description héraldique (*aimablement transmise par le MINARM/SHD, commentée par le CDVFE*) :

Avers : Croix pattée brochée en cœur d'une rondache chargée d'une aigle éployée (*cf. la magnanimité*) à un écu tiercé aux couleurs nationales françaises (héraldiques) ; au chef à l'inscription en capitales : FRANCE ; mouvant de l'écu en pointe, quatre foudres. Orlant la rondache, une *corona triumphalis* de feuilles de laurier (*cf. la victoire*), le tout de bronze florentin.

Revers : Croix pattée brochée en cœur d'une rondache à l'inscription CROIX - DE GUERRE - LEGIONNAIRE - sur trois lignes, le tout de bronze florentin.

Ruban : De sinople (*cf. grâce et liberté*) bordé à dextre et senestre de sable (*modestie et affliction*), à sept vergettes du même. (*L'alliage des quatre éléments est strictement composé d'un métal identique.*)



Ruban de la Croix de guerre 1940 du SLT Jean F., avec deux bordures noires cousues, a supporté les toutes premières Croix distribuées en 1942, avec la rarissime barrette adaptée.



Ruban moiré du fac-similé de la croix de guerre légionnaire avec les trois citations du drapeau de la L.V.F.

⁵ Son père relèvera en **1874** le nom éteint de sa propre mère née MÉCHIN et fille du baron d'Empire Alexandre MÉCHIN. L'allégorie de la Légion tricolore au 1^{er} Empire par BENOIST-MÉCHIN (*Marche consulaire en hymne, aigle impérial en emblème, symbolique des affiches de recrutement...*) exprime un tropisme pour l'époque impériale.

⁶ Rencontre lors de notre invitation par le Général commandant l'ESORSEM (*école supérieure des officiers de réserve spécialistes d'état-major*), fortuitement le jour du 63^e anniversaire de la LVF, pour le baptême de la promotion “Chef d'escadron ARTHUS-BERTRAND”.

**Quelques croix de guerre légionnaire
portées lors de la réunion de la Légion des Volontaires Français,
au Vélodrome d'Hiver à Paris, le 19 avril 1944.**



Général Edgar PUAUD

- Croix de guerre légionnaire en troisième position

*(Il apparaît que la palme fixée à son ruban est inversée, comme la plupart remise sur le front.
La palme des deux premières croix de guerre est positionnée selon la règle encore actuelle.
L'on notera les boutons d'état-major général de la 2^e et 3^e république).*



Lieutenant François GAUCHER

**- Kriegsverdienstkreuz 2.Klasse mit Schweren
(croix du mérite de guerre de 2nde classe avec glaives)
- Croix de guerre légionnaire**

**Quelques poitrines de récipiendaires lors de la remise de croix de guerre légionnaire
et autres médailles, aux Invalides à Paris, le 27 août 1943.**



- Médaille militaire

- Croix de guerre légionnaire (brochant un insigne du PPF)

- Barrette de la "Winterschlacht im Osten 1941/1942" (bataille de l'hiver 41/42)

- Médaille des blessés de guerre

- Verwundetenabzeichen (insigne des blessés)



- Eiserneskreuz 2.Klasse (croix de fer de 2nde classe)

- Croix de guerre légionnaire

- Médaille des blessés de guerre

- Verwundetenabzeichen (insigne des blessés)



- Croix de guerre légionnaire

- Médaille des blessés de guerre



- Ruban de la "Winterschlacht im Osten 1941/1942" (bataille de l'hiver 41/42)

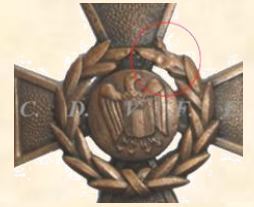
- Croix de guerre légionnaire

c/ Description de l'écrin :

Cette Croix de guerre légionnaire proposée, particulièrement difficile à réaliser en fac-similé, évoquant celle du drapeau de la LVF, est donc unique. Sa référence garantit sa haute symbolique de fabrication. Cet exemplaire est l'un des quelques projets de vétérans, mais interdit de port en public par leurs vainqueurs.

Alimentant les spéculations mercantiles, des copies, imitations ou répliques approximatives parfois de qualité mais d'une symétrie d'usine, ou d'autres reproductions plus grossières de leurs surmoulages, n'ont aucune commune mesure avec ce modèle d'excellence. La couronne de lauriers notamment, en superposition, constitue un obstacle technologique majeur à la duplication de qualité.

Par ailleurs, sur le modèle **1942-44**, la couronne et les centres avers et revers sont soudés artisanalement à la Croix et l'on observe un dévers différemment prononcé de ces éléments les uns par rapport aux autres. De petites imperfections peuvent être également plus ou moins visibles, comme l'impact d'usure d'usage au centre du blason tricolore et à l'exemple emblématique et flagrant par contre, de la pointe senestre de la couronne de lauriers de la Croix de guerre légionnaire du général PUAUD. Chacune de ces Croix en fac-similé a donc également un caractère unique et identifiable.



Croix de guerre légionnaire du général PUAUD avec sa malformation de la couronne

L'objectif était certainement ici pour les concepteurs de réaliser un fac-similé (*dans toute l'acception du terme*) d'une Croix authentique **1942-44**, jamais encore proposé comme tel, toutefois identifiable pour l'œil exercé et non pas un nouveau surmoulage médiocre. Et ce, initialement pour les familles qui ne possédaient pas cette décoration exceptionnelle, symbolique d'une épopée militaire tragique.

- : - : - : - : - : -

COMPOSITION ET TARIF DE L'ÉCRIN COMMÉMORATIF DE LA "CROIX DE GUERRE LÉGIONNAIRE" EN FAC-SIMILÉ (1942-2017)

Réalisation artisanale française, de prestige, en cinq pièces :

1. Un écrin, rigide, recouvert d'un papier vert impérial au motif en stries de bois, dont l'intérieur du couvercle est d'aspect "soie" blanche, avec un présentoir cartonné inclinable rehaussé d'un capiton blanc (115 x 60 x 26 mm). Une charnière à clapet actionne un couvercle frappé de l'estampille "argent" de la Croix de guerre légionnaire ("introuvable" de 42-44), dont :

2. Une Croix de guerre légionnaire en insigne complet (44 x 36,5 mm), en **bronze florentin** (malgré l'évidence d'un poly bloc en quatre éléments, c'est un monobloc), **poinçon** partiel sur la branche dextre (page 3), avec **anneau de bélière conforme** (rarissime de 42-44).

- un **ruban moiré** (140 x 37 mm), sur les deux faces (la moire produit des reflets changeants et souvent ondulés sur une étoffe, en comprimant à chaud le grain des tissus avec une calandre. Elle s'atténue suite aux manipulations répétées). Il est donc totalement conforme (en fac-similé et 42-44 ?), aux caractéristiques d'origine ("introuvable" de 42-44) et une **fourche à médaille grand modèle** est fixée à son revers.

[Les copies actuelles du ruban, généralement sans moire, sont dénaturées par les diverses reproductions approximatives (textile, teintés, largeur des bandes et des raies). Le désordre de la couleur provient aussi de la moire d'origine, qui donne des reflets différents pour une même teinte. En revanche, ce ruban est aussi en "rayonne" (à base de cellulose), nommée encore "soie artificielle".

L'entreprise FRANCE-RAYONNE a été créée le **13 décembre 1940**, à partir de capitaux français et allemands. C'est la "première entreprise industrielle franco-allemande" créée sous l'Etat français, avec l'entente franco-allemande sur le textile, ou plan KEHRL (*Wirtschaftsführer*). Opérationnelle en **février 1941**, FRANCE-RAYONNE s'installe à **Roanne**, avec du matériel fourni par l'Allemagne et pourvoira l'actuelle maison NEYRET qui produira le ruban (la responsable du service "décorations" a malheureusement détruit en **2000** les archives concernées). Après-guerre, l'usine FRANCE-RAYONNE intègrera Rhône-Poulenc-Textiles (R.P.T.) et fermera en **1985**,

- une **palme de couleur bronze** (citation à l'ordre de l'Armée) et deux **étoiles de couleur argent** (citations à l'ordre de la Division), dont l'éclat est maté, sont fixées sur le ruban de la Croix.

[Citations de la Croix de guerre attribuées à la LVF et qui décoraient le second drapeau de la Légion des volontaires français, ce dernier du modèle militaire remis à la LVF aux Invalides le **27 août 1943** (suite à la reconnaissance d'utilité publique de la LVF en février 1943). Ce drapeau de la LVF aurait disparu lors des tragédies de la défaite (la garde de son fac-similé est assurée par le CDVFE)],

3. Une Croix de guerre légionnaire en insigne miniature (18 x 13 mm), en finition bronze, monobloc, sans poinçon de garantie, ("introuvable" de 42-44) avec **anneau de bélière conforme**. (L'inscription très longue sur trois lignes au revers est visible, mais difficilement lisible.)

[Lors de la remise officielle d'une décoration militaire, le récipiendaire se voit décerner exclusivement un insigne complet de décoration et généralement à titre gracieux (peut être obtenue aujourd'hui par le carnet individuel d'habillement des militaires du rang et des sous-officiers). Les décorations du modèle "pendante" se déclinent en modèle "miniature" (sauf celles à partir du grade de Commandeur). La "miniature" peut être obtenue par le récipiendaire, mais à titre toujours onéreux et se porte sur la tenue de soirée ou de gala (en fait, cela concerne les officiers). Mais le contexte opérationnel et la courte période d'attribution de la Croix de guerre légionnaire (1942-44) n'ont pas été propices aux soirées de prestige. L'inutilité de la "miniature" l'a donc fait certainement ignorer par les officiers (idem pour d'autres médailles et armées belligérantes). D'où sa rareté absolue (en authentique 42-44), à l'exemple de la Dixmude (autonomase de la S.A. ARTHUS-BERTRAND), du ruban, du fixe-ruban ou encore de l'écrin estampillé introuvables ; conjuguée à la destruction des effets individuels sur ce thème historique],

- un **ruban moiré** (100 x 12 mm), sur les deux faces, en rayonne (idem ci-dessus pour le ruban de l'insigne complet de décoration), avec une **fourche à médaille petit modèle** fixée à son revers ("introuvable" de 42-44),

4. Une barrette "Dixmude", antique, ruban doublé par le traditionnel **film protecteur en cellophane** ("introuvable" de 42-44),

5. Un fixe-ruban (15 mm x 2 mm) revers de veste ("introuvable" de 42-44), deux bandes et trois raies noires sur fond vert, sur agrafe en laiton,

6. Un livret cartonné dans le couvercle de l'écrin, précise : en 2^e et 3^e de couverture, l'origine du contenu, la **description héraldique** du "Service Historique de la Défense" et en 4^e de couverture le **certificat nominatif d'authenticité numéroté**.

TARIF

(soumis à la fiscalité complémentaire d'impôt DC n° 2042 C)

Un écrin (vert impérial) :

- + estampille (argent) de la Croix sur le couvercle,
- + une Croix en "insigne complet" (bronze florentin),
- + trois citations (1 palme bronze et 2 étoiles argent),
- + une fourche à médaille grand modèle,

- + une Croix en "insigne miniature" (finition bronze),
- + une fourche à médaille petit modèle,
- + une barrette Dixmude protégée de cellophane,
- + un fixe-ruban sur agrafe,

+ un certificat d'authenticité nominatif (4 pages).

= **350 €** (*)

COMPOSITION

(Les écarts de la couleur verte proviennent de l'exposition et du cellophane filtrant)



4^e 1^{re} 2^e 3^e de couverture



Nous laissons à votre sagacité la distinction entre Croix originale(s) et fac-similé(s) ...

[Images non contractuelles. Les teintes sur écran informatique peuvent diverger de la réalité.]

Comme leur modèle, chaque fac-similé se singularise par son traitement artisanal (ébaïssage, brossage, brunissage, polissage, ...)

Ce dossier : www.cdvfe-divisioncharlemagne.com

- DIX ECRINS HORS COMMERCE NUMEROTES (I A X) & CINQUANTE ECRINS NUMEROTES (1 A 50) -

- **Contact** : cdvfe@wanadoo.fr

- **Port** : Lette Recommandée avec Avis de Réception (le transporteur est juridiquement seul responsable du colis).

- **Nom** : Prénom : Association phaléristique/numismatique :

- **Adresse** : Téléphone :

- **Quantité** : Prix : **350 € x** + Frais de port** **10 € (12 € Europe)** = €

- **Expédition** : A réception du règlement par chèque (à l'ordre de : « CDVFE - Action sociale ») ou virement.

(En cas d'insatisfaction, retour à vos frais, dans les 14 jours à partir de la date de réception et remboursement à la réception du produit sans manques et sans dommages.)
Si le colis parvient en mauvais état (colis ouvert ou endommagé, adhésif détérioré ou n'étant pas d'origine), ne pas ouvrir le colis et le refuser auprès du transporteur.

(*) Le prix ne doit pas être une entrave. Nous consulter.

(**) Pour plusieurs exemplaires, nous consulter pour le port. Remise en direct possible selon nos présences géographiques.

**QUELQUES VENTES PUBLIQUES INFORMATIVES, EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE,
DE MODELES EMBLEMATIQUES DE CROIX DE GUERRE LEGIONNAIRE EN 2009, 2011 ET 2017.**



Maîtres BEAUSSANT & LEFEVRE 22 12 2009
Modèle "Monnaie de Paris" : 1 300 €
© <http://www.beaussant-lefevre.com/html/fiche.jpg?id=1194028>



Maison HERMANN HISTORICA 09 11 2011
Modèle dit "Delande" : 1 000 €
© https://www.hermann-historica.de/en/176293/second_world_war_and_occupied_france/cross_of_war_of_the_legion_of_volunteers_french?id=76&btm=0&Accid=1472¤tpos=27



Hôtel des ventes DROUOT 11 10 2011
Modèle indéterminé : 160 €
© <http://www.binocheetgiquello.com/html/fiche.jpg?id=209778&np=7&hg=fr&app=50&ordre=&aff=3&r>



Maison HERMANN HISTORICA 09 11 2011
Moulage modèle indéterminé (mise à prix) : 300 €
© https://www.hermann-historica.de/en/176294/second_world_war_and_occupied_france/cross_of_war_of_the_legion_of_volunteers_french?id=76&btm=0&Accid=1472¤tpos=28



Maîtres BEAUSSANT & LEFEVRE 06 12 2017
Modèle dit "Delande" : 520 €
© <http://www.beaussant-lefevre.com/html/fiche.jpg?id=8141725&np=9&hg=fr&app=20&ordre=&aff=1&r>



Maîtres BEAUSSANT & LEFEVRE 06 12 2017
Modèle dit "Johnson" : 120 €
© <http://www.beaussant-lefevre.com/html/fiche.jpg?id=8141726&np=9&hg=fr&app=20&ordre=&aff=1&r>

QUELQUES VENTES INFORMATIVES PAR EBAY ET LEBONCOIN DE CROIX DE GUERRE LEGIONNAIRE EN 2013, 2014, 2016 ET 2017.

N° 1 : 2013 Ebay Mle. Monnaie de Paris - 2 468 €

N° 2 : 2014 Ebay Mle. Monnaie de Paris - 1 800 €

N° 3 : 2016 Ebay Mle. Monnaie de Paris - Mise à pris 3 500 € (*)

N° 4 : 2016 Ebay Mle. Monnaie de Paris - Mise à pris 1 000 € (*)

N° 5 : 2017 Leboncoin Mle. Monnaie de Paris - 2 200 € (*)

N° 6 : 2017 Ebay Mle. dit Johnson - 400 €

N° 7 : 2017 Ebay Copie asiatique - Mise à prix 250 €

(*) Elles présentent à l'arrière de la tête de l'aigle et sur les bords revers de la couronne de lauriers, un méplat inhabituel qui interroge (voir page 12).



- 2 -

QUELQUES RAISONS DE LA RARETÉ DE LA CROIX DE GUERRE LÉGIONNAIRE ET DE SES DÉCLINAISONS (1942-1944)

(Comme d'autres effets des vétérans français du front de l'Est en disgrâce ad vitam aeternam)



Châssis de Croix de guerre sans les centres et sans les glaives.

L'élaboration de la *Croix de guerre légionnaire* date du mois de **juillet 1942** et les premières de ces décorations ont été produites en quelques semaines seulement, pour être décernées dès le mois d'**août** suivant. L'article 3 de la loi n° 704, du **18 juillet 1942**, ne mentionne pas comme il se doit les caractéristiques de cette nouvelle médaille : « *Les officiers, sous-officiers et hommes de troupe de la Légion tricolore, pourront être décorés de la Légion d'honneur ou de la Médaille militaire [...]. Des citations comportant l'attribution d'une médaille seront décernées à ceux d'entre eux qui se seront particulièrement distingués.* »

Cette Croix a donc été conçue dans sa forme définitive, en bronze florentin (*autre appellation pour un type de laiton*) et avec un ruban distinctif, dans un temps particulièrement court. Cette création faite dans la hâte pour le moins, n'a d'ailleurs pas permis la mise en fabrication du ruban initialement prévu. Un ruban très temporaire, ci-dessus, devait consister à l'adaptation de celui de la Croix de guerre **1939-40**, sur lequel était cousu en bordure deux larges bandes noires enveloppantes, ne laissant alors apparaître plus que cinq raies de la même teinte (*ce même principe d'adaptation de pénurie sera appliqué pour le ruban de quelques croix de guerre 1939*). A moins qu'il n'y ait eu une volonté délibérée de simplicité ou d'évocation des Croix de guerre des conflits précédents, l'utilisation du châssis de la Croix de guerre française traditionnelle, devait être simplement singularisée en supprimant les deux glaives (*très peu de ces Croix les conserveront*). La création de la couronne de lauriers et des centres, sur un châssis existant, semble avoir été plus aisée à produire, qu'une Croix totalement spécifique.

La plupart des Croix de guerre légionnaire ont été remises sur le front de l'Est et en nombre restreint, qui ne dépasserait pas même le millier d'exemplaires (*à l'instar d'autres raretés, ces Croix pourraient peut-être même faire aujourd'hui l'objet d'un recensement*). En effet, l'intégration de la Légion des volontaires français (*Wehrmacht*) dans la division "Charlemagne" (*Waffen-SS*), date de **septembre 1944** et la Croix de guerre légionnaire n'a donc pu être attribuée que pour des actions citées et pendant seulement près de deux années et demie.

L'état particulier de vaincu - et de condamné - des volontaires français du front de l'Est, conditionne également la rareté de cette Croix de guerre légionnaire. En effet, à partir de l'été **1944**, une répression virulente a été conduite en *France*, contre ceux qui avaient appartenu, soutenu ou approuvé une organisation qui émanait de l'Etat français.

Et à ce titre, les volontaires rescapés, qu'ils soient aussi blessés ou réformés du front de l'Est, ainsi que les familles principalement, ont été inquiétés et souvent internés, pour une durée très variable. Cette période « d'épuration » - suite au repli des armées allemandes, des collaborationnistes et dans l'immédiat après-guerre - devait également connaître de nombreux excès, avec des exécutions sommaires ou des jugements de tribunaux de fortune expéditifs ; incitant assurément à une sélection des souvenirs familiaux.

Par ailleurs, les volontaires français engagés à partir de **1943** - année qui donnait une nouvelle orientation à la guerre - n'ont souvent bénéficiés que d'une seule permission. Et contrairement aux engagés de **1941**, qui ont pu rapatrier plusieurs effets et matériels lors de leurs permissions plus nombreuses, la plupart des survivants n'a donc pu rien conserver de ce qui aurait constitué ultérieurement des souvenirs matériels. Même s'il y a eu un sursis de sauvegarde d'objets, avec la présence de quelques très rares épouses de cadres - surtout d'officiers - en séjour près du dépôt de la LVF à *Greifenberg* ou du camp de manœuvre de la division "Charlemagne" à *Wildflecken*. Les Croix de guerre légionnaire connues aujourd'hui proviennent généralement de militaires réformés, de convalescents, d'attributions à titre posthume, de très rares vétérans ou de parents avisés (*des modèles insolites, de médaillistes privés, resteraient encore à étudier*).

Contrairement aux soldats vaincus des forces de l'Axe, qui n'avaient fait que défendre leur patrie, les unités européennes de la *Wehrmacht* et surtout de la *Waffen-SS* étaient des volontaires d'une armée d'élite, redoutés et les survivants identifiés (*comme pour la réputation en d'autres temps des unités d'élite parachutistes ou de la Légion étrangère*). Et à ce titre, comme d'ailleurs la *Waffen-SS* allemande, les Français se sont souvent séparés rapidement de leurs effets et pièces d'uniforme, ou documents, qui pouvaient révéler leur appartenance - *sauf pour de très rares exceptions* - surtout face aux Russes, non signataires des Conventions internationales de *Genève* et de *La Haye*. En terme générique, la quasi-totalité de ces rescapés a été capturée, alors que ces derniers étaient en tenue disparate, panachée ou civile.

Cette période d'instabilité gouvernementale de l'immédiat après-guerre, mettait ainsi les familles et les sympathisants des volontaires du front de l'Est dans une situation d'insécurité et d'incertitude totales. La conservation de documents ou d'objets faisant le rappel de divers mouvements de l'Etat français, devenait compromettante et périlleuse. Ainsi, la majeure partie des familles s'est séparée de tous les objets et documents qui pouvaient rappeler même une adhésion intellectuelle maintenant réprimée.

Cette analyse doit tenir compte également du fait que nous ne considérons pas sur le moment les objets d'utilité journalière, comme hypothétiquement de futures pièces de "musée". Ainsi, de nombreux objets ou pièces d'uniforme du front de l'Est ont aussi disparu, usé ou détruit, à l'initiative parfois des vétérans eux-mêmes et ceux qui en faisaient le commerce. Nombreux sont ceux de nos pères et aïeux qui ont utilisé des effets d'uniforme de leur diverses campagnes de guerre, parfois retailés pour une version civile ou plus fréquemment revêtus pour des travaux domestiques et encore délabrés par leurs jeunes descendants pour jouer aux soldats. Enfin, comme un dernier filtre qui raréfie encore ces souvenirs matériels, les épouses ou certains descendants sont également acteurs de la disparition des objets. Car, parfois seuls avertis du passé de l'époux ou du père, ne pouvant pas se permettre pour diverses raisons de révéler un tel passé familial, ils font délibérément disparaître ce qui serait aujourd'hui de très précieuses marques de l'histoire militaire française. Chacun étant libre d'agir, ces actions sont vérifiables aussi pour de nombreuses autres périodes de notre histoire militaire.

Dans ces conditions, ces postulats peuvent être crédités à d'autres organisations de l'Etat français pourtant très nombreuses - mais aussi à d'autres pays - qu'elles soient des organisations de jeunesse, politiques, de maintien de l'ordre, etc.

Eu égard ces conditions matérielles, la spéculation des objets des vaincus de cette période historique ne manque pas d'un succès certain, accompagnée de polémiques, d'action mercantiles et malheureusement de nombreuses indécidatesses.

La Croix de guerre légionnaire est devenue par conséquent rarissime. Et ses dérivés, comme la barrette, le porte-ruban ou l'insigne miniature ou encore son écrin d'origine, sont devenus absolument "introuvables". Cette rareté des objets des volontaires français du front de l'Est contre le bolchevisme, anime inévitablement les suppositions et plus encore la dynamique classique des polémiques de forts en thèmes, de "spécialistes" auto proclamés ou encore l'argument du déni et d'actions de quelques escrocs notoires (*vae victis...*).

ESQUISSE COMPARATIVE SUR L'EXPLOITATION DES MODÈLES EMBLÉMATIQUES DE LA CROIX DE GUERRE LÉGIONNAIRE, AVANT ET APRÈS 1945.

- MODÈLES COMMERCIALISÉS DE 1942 A 1944 -

(Averés, à ce jour.)

Modèle 1 : Production de la Monnaie de Paris, en bronze florentin, avec poinçon de garantie et en quatre éléments (authentications photographiques, récipiendaires,...).



Croix de l'ADJ A. PZL tombé en Russie le 27 février 1944 et remise à sa famille à titre posthume le 11 mai 1944.

(Si en très bon état d'usure, vendue environ 2 000 €, selon la spécificité du ruban.)

Modèle 2 : Production indéterminée, sans poinçon de garantie et en quatre éléments. Commercialisée particulièrement jusqu'en 1944 dans le sud-ouest de la France, au moins dans une bijouterie identifiée. L'aspect grainé avers et revers de la croix pattée diffère (un lot d'une vingtaine de Croix a été acquis en 1952 à Bordeaux, par un vétéran pour ses salariés anciens du front de l'Est).



Hors marché à ce jour, à priori.

- MODÈLES A LA DATE DE PREMIÈRE DIFFUSION INDETERMINÉE -

(Commercialisation incertaine en 1942-44.)

Les établissements Paul "DELANDE", qui n'étaient déjà plus en collaboration avec ARTHUS-BERTRAND avant 1914, puis Mme. Vve. DELANDE, ont produit une croix de guerre légionnaire en laiton, sans poinçon de garantie et en quatre éléments. Plusieurs Croix de ce modèle et d'autres approchantes, ont été aussi commercialisées par l'expert antiquaire René JOHNSON "Au bon vieux chic" (face à la Monnaie de Paris), dès 1949 selon nos pères, avec une origine plausible mais qui est mise encore en doute (l'épouse d'un officier qui aurait conservé...). Il disposait déjà de plusieurs Croix de guerre légionnaire de la Monnaie de Paris. (Pour un projet de création de médaille, il y a un appel d'offre. Peut-être que les Ets. DELANDE y ont participé, sans être retenus, puis les coins - retrouvés récemment - auraient été ponctuellement utilisés après-guerre. Ou bien l'engouement d'après-guerre pour cette décoration, aurait-il incité à passer une commande d'un nouveau modèle sans poinçon ?)

Trois modèles similaires fondateurs en quatre éléments

(L'absence de poinçon, aurait-elle eu l'objectif de rendre anonyme une production d'après-guerre ?

Si les deux premiers modèles se distinguent surtout par l'aspect de la granule des branches de la Croix et le relief des lettres, ils se différencient notamment avec le troisième par la forme du blason, l'aigle, la couronne de lauriers, les lettres et leur symétrie, ...)



Modèle 3

Un jeu de coins identifiées qui seraient issues de la Maison DELANDE, n'est pas répertorié dans ses archives (pour celles mises à disposition). Instituée modèle "Delandé", 1 000 € par la maison d'enchères HERMANN HISTORICA⁷, entre autres :

© https://www.hermann-historica.de/en/176291second_world_war_and_occupied_france/croix_de_guerre_de_la_legion_des_volontaires_francais/1406.htm#06Accid=1472¤tpos=27



Modèle 5

Modèle indéterminé. Nombreux moulages réalisés en 1980 par un atelier créatif pour lequel un collectionneur renommé n'a toutefois pas fourni un modèle Monnaie de Paris.



Modèle 4

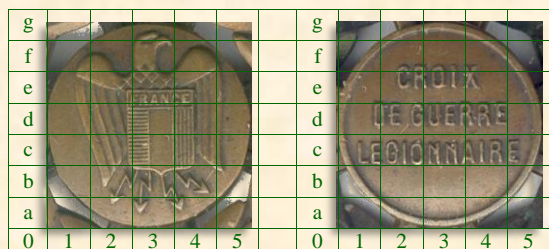
Qu'en est-il de ce modèle institué dit "Johnson", vendu par ce dernier ? L'aspect grainé est identique à celui du revers du modèle 2 et la couronne de lauriers semble identique à ce même modèle.



Moulage (revers de la couronne plat) et en alliage médiocre, du modèle ci-contre à gauche. 300 € chez HERMANN HISTORICA, entre autres : © https://www.hermann-historica.de/en/176294second_world_war_and_occupied_france/croix_de_guerre_de_la_legion_des_volontaires_francais/1406.htm#06Accid=1472¤tpos=28

⁷ La société HERMANN HISTORICA GmbH de Munich est l'une des plus grandes maisons de vente aux enchères du monde, dans les domaines spécialisés des armes et armures, des armes à feu, des antiquités, des ordres et des décorations, des objets historiques, des objets de collection et de la chasse. <https://www.hermann-historica.de/en>.

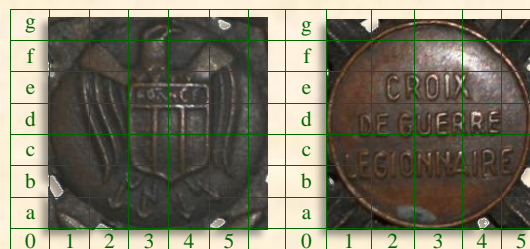
- ESQUISSE DE COMPARAISONS DES CENTRES AVERS ET REVERS DES MODELES PRECEDENTS -



Modèle 1 "Monnaie de Paris".

L'avers **FRANCE** (C) singularise.

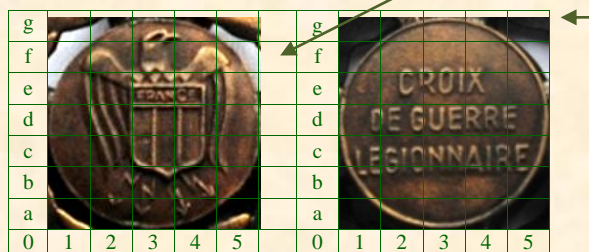
Les lettres **N** et **R** (jambe droite bombée) du revers singularisent aussi ce modèle.



Modèle 2 "Sud-Ouest".

L'avers **FRANCE** "FRANCE", semble identique aux modèles 3 et 4 (tête de l'aigle ?).

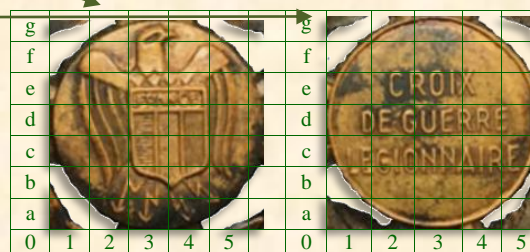
La lettre **R** (jambe droite rectiligne) du revers singularise ce modèle.



Modèle 3 dit « Delande ».

Avers **FRANCE** "FRANCE". L'avers semble identique aux modèles 2 et 4 (tête de l'aigle ?).

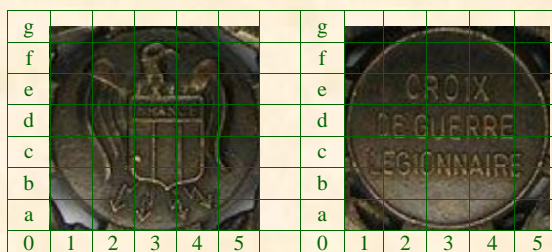
Le revers semble identique au 4. **N** et **R** (jambe droite concave)



Modèle 4 dit « Johnson ».

Avers **FRANCE** "FRANCE". L'avers (tête de l'aigle ?) semble identique aux modèles 2 et 3.

Le revers semble identique au 3. **N** et **R** (jambe droite concave)



Modèle 5 indéterminé

(L'avers et les lettres **N** et **R** singularisent ce modèle).

De très nombreux moulages et surmoulages des modèles 3, 4, 5 ont été réalisés avec plus ou moins de qualité depuis les années 1970. Outre cette kyrielle de reproductions, des montages sur des croix de guerre diverses, avec poinçon de garantie, ont consisté ces toutes dernières années à remplacer les centres avers et revers pour évoquer la Croix de la LVF. Ces montages sèment la confusion avec l'assemblage d'une production de centres et d'une couronne de lauriers, donc en quatre éléments.

Ces multiples compositions et ajouts de pièces hétéroclites, imposeraient un inventaire interminable de représentations.

La couronne de lauriers, en superposition, semble constituer un obstacle majeur à la duplication en monobloc. Ou bien en faisant abstraction, au mieux, principalement du revers incurvé de la couronne de lauriers semble-t-il.

Malgré les moyens actuels de haute performance technologique, il apparaît que l'artisan doit nécessairement faire preuve de dextérité et de disponibilité intellectuelle. Un savoir-faire aussi en ce domaine n'a pas été transmis a priori (à défaut de créer de nouveaux coins). Les tarifs très élevés d'une croix de guerre légionnaire 1942-44, ne sont probablement pas étrangers à la prolifération de ces montages.

Puis une série de Croix, très approximatives (par rapport à celle de la Monnaie de Paris) mais d'assez belle facture, sans poinçon, a été commercialisée en 2007 (objet aussi de copies, l'on retrouve son centre revers en l'occurrence sur des châssis plus anciens de Croix de guerre diverses !):



Chaque génération doit recréer un nouvel équilibre, entre le maintien de la tradition et la rupture avec le passé.

Récemment misent en vente, des croix de guerre légionnaire du type de la Monnaie de Paris ci-dessous à droite, semblent parfaitement authentiques 1942-44, du moins sur écran informatique. Souvent commercialisées dans une composition insolite (*en broche, sur nœud de fanion ou avec le ruban première version,...*) outre d'éventuelles petites particularités identitaires classiques, elles se distinguent cependant - en une même période commerciale (2016-2017) - par une tête d'aigle et une orbite de l'œil entre autres qui dérogent à celle de la monnaie de Paris et par un léger méplat des bords revers de la couronne de lauriers. Le centre revers ci-dessus peut y être ajouté.

Si c'est une variante 1942-44, mais en copie d'après-guerre, il s'agirait là d'une haute précision. A l'exemple de notre fac-similé, ce modèle n'est pas revendiqué quant à lui comme tel. S'il s'agit vraiment d'une fabrication d'après-guerre, peut-on envisager une usure de la matrice d'origine ? Nous constatons qu'il faut être en effet très vigilant sur l'affirmation de l'époque d'authenticité.

**Croix du SLT Jean F.
de la Monnaie de Paris Mle. 42-44**



**Croix vendues comme authentiques 1942-44
particulièrement depuis 2016.
(Ventes n° 3, 4, 5, de la page 8)**



*Tête, plumage et devise plus ou moins émoussés,
résultat d'un surmoulage ?⁸*



*Bords francs du revers de la couronne
de lauriers.*



ou

*Méplats sur les bords revers de la couronne,
mais centre revers à gauche strictement identique au modèle 42-44.
(Autre centre revers à droite identique au modèle 2007 ci-dessus !)*

⁸ En effet, eu égard les modes de production de l'époque de fabrication - encore très manuels et les vicissitudes du moment - ne faut-il pas se garder d'être péremptoire à l'excès, sur les petites différences entre modèles pour ceux particulièrement intimes de ressemblance ? (Cf. l'anomalie de la couronne de lauriers de la croix de guerre légionnaire du général PUAUD et à l'exemple de bien d'autres décorations certainement).

En revanche et si l'on admet cet état de fait, la qualité de notre fac-similé prouve la nécessité d'une expertise minutieuse.

- 3 -

1 - DÉCORATIONS EN VERSION "MINIATURE" DE QUELQUES VÉTÉRANS DU FRONT DE L'EST.

Décorations miniatures d'après-guerre (attestées soit par certificat, soit témoignage)
d'un vétéran du front de l'Est (LVF & "Charlemagne")
et au titre de l'armée française pour les campagnes de **1948 à 1962**,
au sein du BILOM, la Légion étrangère, en Indochine (où il effectuera son premier saut en parachute
pour rejoindre Dien Bien Phu et où tombera son frère aîné ancien de l'hiver 41), le bataillon de Corée, l'Algérie.



a - Au titre de l'armée française de 1948 à 1958. au premier rang :

- 1 Croix de chevalier de la Légion d'honneur (Indochine, Corée, Algérie) ;
- 2 Médaille militaire ;
- 3 Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures (Indochine) ;
- 4 Croix de la valeur militaire (Algérie) ;
- 5 Croix du combattant volontaire ;
- 6 Croix du combattant ;
- 7 Médaille commémorative d'Extrême-Orient (Indochine) ;
- 8 Croix de chevalier du mérite militaire ;
- 9 Médaille d'Afrique du Nord ;
- 10 Médaille commémorative de la campagne d'Indochine ;

Au deuxième rang :

- 11 Médaille commémorative française des opérations de l'Organisation des Nations unies en Corée ;
- 12 Médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre (Algérie) ;
- 13 Insigne des blessés de guerre (Diên Biên Phu) ;
- 14 Médaille de la jeunesse et des sports et de la vie associative ;
- 15 Médaille des engagés volontaires ;
- 16 Médaille du travail ;
- 17 Médaille des Nations unies de Corée.

**b - Au titre des campagnes de 1943 à 1945 dans la Wehrmacht (LVF/638^e RI) et la Waffen-SS (33^e Div. de Gren. "Charlemagne"),
au troisième rang :**

Décorations françaises : (LVF)

- 1 - Croix de guerre légionnaire ;
- 2 - Insigne des blessés de guerre ;
- 3 - Médaille des engagés volontaires.

Décorations allemandes : (Wehrmacht et Waffen-SS)

- 4 - Eisernes Kreuz 2.Klasse (Croix de fer de 2nde classe) (avoir accompli un acte de bravoure face à l'ennemi) ;
- 5 - Kriegsverdienstkreuz 2.Klasse mit Schwertern (Croix du mérite de guerre de 2nde classe avec glaives) (avoir accompli un acte de bravoure en service ayant contribué à l'effort de guerre) ;
- 6 - Infanterie Sturmabzeichen in Silber (Insigne en argent d'assaut de l'infanterie) ;
- 7 - Verwundetenabzeichen in Schwarz (Insigne en noir des blessés, une à deux blessures).

Décorations version "miniature"

d'un vétéran du front de l'Est engagé volontaire en 1943
dans la Légion des Volontaires Français et la division "Charlemagne"
puis devenu officier supérieur après la Seconde guerre mondiale.



a - Au titre de l'armée française de 1948 à 1958, au premier rang :

- son insigne tricolore ;
- 1 Croix de la valeur militaire (Algérie) ;
- 2 Croix du combattant volontaire (Algérie) ;
- 3 Croix du combattant ;
- 4 Croix de chevalier du mérite militaire ;
- 5 Médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre (Algérie) ;
- 6 Insigne des blessés de guerre (LVF blessé à Berezino sur la Bérézina en juin 1944)⁽⁹⁾ ;
- 7 Médaille de la jeunesse et des sports et de la vie associative¹⁰ (responsable de préparations militaires après 1962 pendant 15 ans) ;
- 8 Médaille des engagés volontaires (LVF) ;
- 9 Médaille du travail ;
- 10 Médaille d'Afrique du Nord ;

(Devenu officier supérieur après la guerre, le récipiendaire n'aurait pas dû réglementairement porter la médaille des blessés et la médaille des engagés volontaires, remises au titre de la LVF. Jusque dans les années 1970, il portera également en barrette le ruban de sa croix de guerre légionnaire !)

b - Au titre des campagnes de 1943 à 1945 dans la Wehrmacht (LVF/638^e RI) et la Waffen-SS (33^e Div. de Gren. "Charlemagne"), au deuxième rang :

(Portées en réunion privées)
Décorations françaises : (LVF)

- 1 - Croix de guerre légionnaire, obtenue en campagne en juin 1944^(*) ;

Décorations allemandes : (Wehrmacht et Waffen-SS)

- 2 - Eisernes Kreuz 2.Klasse (Croix de fer de 2^{de} classe), décernée en avril 1945 à Neustrelitz, (avoir accompli un acte de bravoure face à l'ennemi) ;
- 3 - Kriegsverdienstkreuz 2.Klasse mit Schwertern (Croix du mérite de guerre de 2^{de} classe avec glaives), décernée en campagne en mars 1944, (avoir accompli un acte de bravoure en service ayant contribué à l'effort de guerre) ;
- 4 - Infanterie Sturmabzeichen in Silber (Insigne en argent d'assaut de l'infanterie), attribué en août 1944 à Greifenberg, (avoir participé à au moins trois jours de combat d'infanterie)^(*) ;
- 5 - Verwundetenabzeichen in Schwarz (Insigne en noir des blessés, une à deux blessures), attribué en août 1944 à Greifenberg pour blessure à Berezino^(*) ;
- 6 - Bandenkampfabzeichen in Bronze (Insigne des combats anti-partisans en bronze), proposé pour la 1/I/638 en août 1944 à Greifenberg ;
- 7 - Tieffliegervernichtungsabzeichen in Schwarz (Insigne en noir de destruction d'avion à basse altitude), pour avoir abattu un avion américain à la MG 42, en février 1945, près de Nordhausen (sur l'axe ferroviaire de Wildflecken vers la Poméranie)^(**) ;
- 8 - Panzervernichtungsabzeichen in Silber (Insigne en argent de destruction de blindé), pour avoir détruit deux blindés en trame antichars en combat singulier sur l'axe de retraite Neustrelitz-Schwerin fin avril 1945^(**).

^(*) En tenue de sortie ou de combat, ces médailles en "miniature" se portent en format insigne (sans ruban) au niveau de la poche gauche.

^(**) Jamais remis. En tenue de sortie ou de combat, en format insigne (sans ruban) sur une bande argentée, cette médaille se portait au bas de l'épaule droite.

Deuxième rangée :

Ce type de décorations pouvait être porté en France après la guerre, mais uniquement lors de réunions de vétérans strictement privées. Et plus particulièrement en Allemagne (jumelage avec la 18^e division mécanisée "Horst Wessel", à laquelle la 8^e brigade d'assaut française avait été associée dans les Carpates en 1944), lors de la réunion annuelle affiliée à la HIAG [Hilfsgemeinschaft auf Gegenseitigkeit (communauté d'aide mutuelle), der ehemaligen Angehörigen der Waffen-SS (des anciens membres de la Waffen-SS), e.V. (eingetragener Verein/association déclarée 1951-1992)] et où le port en public était autorisé. Egalement lors de la traditionnelle soirée de prestige. Ou encore, mais plus rarement, lors des cérémonies annuelles à l'Ulrichberg en Autriche. Leur port est en effet autorisé en Allemagne (sans aigle, tête de mort et sans swastika) par la loi sur les titres, ordres et médailles (Ordensgesetz) du 26 juillet 1957, du 28 février 1958 et du 19 février 2006.

Ce montage de décorations ne tenait donc pas compte de celles décernées ultérieurement, lors des campagnes françaises d'Indochine, de Corée, de Suez ou d'Algérie menées au sein de la Légion étrangère ou l'armée régulière française. Ces décorations allemandes en "miniature" étaient fournies par la HIAG, via les responsables régionaux des vétérans français jusqu'en 2001 et sont devenues très rares, même en Allemagne. Celle de la Croix de guerre légionnaire est une diffusion ultérieure.

Certains vétérans pouvaient également incérer en deuxième et troisième position et respectivement, les médailles françaises des blessés à laquelle ils pouvaient prétendre dès lors qu'ils détenaient l'insigne allemand équivalent (Verwundetenabzeichen), puis celle des engagés volontaires. Ce principe valait aussi pour les conflits de 1914-18, de 1940 ou pour les campagnes coloniales reçues avant 1941.

En revanche, de nombreux participants français présents à ces réunions et pour ceux issus notamment du dernier contingent recrutés pour la division "Charlemagne", n'avaient pas eu quant à eux l'opportunité d'être particulièrement décorés. De plus, les vétérans n'avaient pas tous servi ultérieurement en Indochine ou en Algérie dans l'armée française. Ainsi, afin de maintenir une certaine équité d'apparence, les plus anciens du front de l'Est étaient finalement réservés sur le port ostentatoire de ces décorations, notamment dans les dernières années de leurs réunions (à l'exception symbolique de l'Hstuf. H. F. qui portait toujours sa Croix de chevalier de la croix de fer).

⁹ « Médaille des blessés de guerre » par le décret n° 2016-1130 du 17 août 2016.

¹⁰ « Médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif » par décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013.

- 4 -

LA "CROIX DE GUERRE LÉGIONNAIRE"
DÉCERNÉE À DE GRANDS MUTILÉS ET SES DOCUMENTS.



Le légionnaire Jean BVR, grièvement blessé devant Djukowo (50 km de la périphérie ouest de Moscou), est admis à l'hôpital militaire allemand FOCH à Suresnes. Il est décoré le 27 août 1942 à 17 h 00, par le général Paul GALY, commissaire général de l'éphémère Légion tricolore, qui lui décerne : - la Médaille militaire, la Croix de guerre légionnaire et de la Médaille des blessés (française) et lui lit sa citation :

Tombe de Jean BVR à Lgs en Allemagne en décembre 2016.

Le général de corps d'armée, secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret du 5 septembre 1939 ;

Vu la loi du 18 juillet 1942,

Arrête :

Article unique. - Est inscrit au tableau spécial de la médaille militaire le militaire dont le nom suit :

(Pour prendre rang du 27 août 1942.)

BENVOLAR (Jean-Marie), de la légion tricolore : légionnaire animé d'un ardent sentiment du devoir.

Engagé dans la légion tricolore, à l'âge de dix-huit ans s'est, dès le début, fait remarquer par son courage au feu.

Le 1^{er} décembre 1941, au cours d'un violent combat, a été grièvement blessé à son poste de mitrailleur.

Amputé des deux jambes et d'un bras.

Cette nomination comporte l'attribution de la **Croix de guerre légionnaire** avec palme.

Fait à Vichy, le 2 décembre 1942.

G¹ BRIDOUX.

[...] Dans l'après-midi, j'accompagnai le général GALY et son chef d'état-major à l'hôpital de Suresnes, pour remettre quelques décorations à une dizaine de légionnaires, trop grièvement blessés pour pouvoir assister à la prise d'armes des Invalides.

Je leur avais déjà rendu visite, il y avait trois semaines environ. L'un d'eux, un jeune Breton nommé BVR, âgé de 20 ans à peine, était affreusement mutilé : il avait eu une main déchiquetée par une grenade, trois éclats d'obus dans la tête et plusieurs autres dans les cuisses. Il avait fallu l'amputer d'une jambe et tout un côté de son corps était resté paralysé. La détresse profonde qui se lisait sur son visage m'avait bouleversé et je lui avais demandé ce qui pourrait lui faire plaisir.

« On m'a promis une décoration, dit-il à voix basse, d'un ton boudeur. Mais je sais bien que je ne l'aurai jamais. Dans l'état où je suis, je n'intéresse plus personne... »

- Aussi vrai que je suis devant toi, je te promets qu'avant la fin du mois ton vœu sera exaucé, lui avais-je répondu. Le Général viendra lui-même t'apporter ta médaille. »

Quand nous revînmes à l'hôpital, il était toujours dans son lit, mais ses blessures commençaient à se cicatriser. Il nous accueillit avec une expression indéfinissable. Ses camarades lui avaient dit qu'il allait être décoré, mais entêté comme un Breton, il avait été convaincu qu'ils se moquaient de lui. Lorsque le général GALY ouvrit la boîte et en sortit la Croix de guerre, les yeux du petit légionnaire se mirent à briller et un sourire d'enfant éclaira son visage émacié par la douleur.

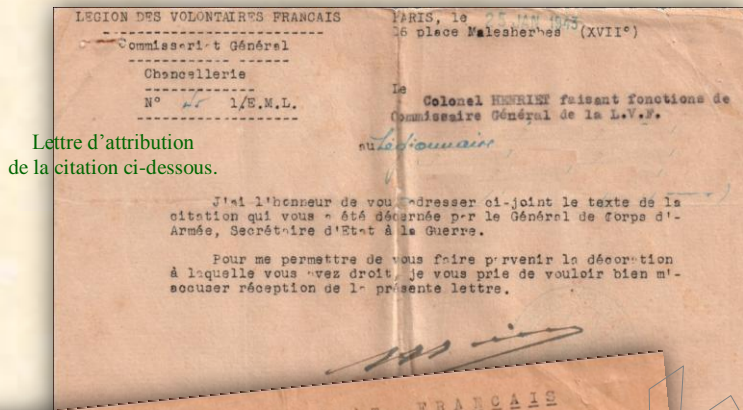
- Tu vois qu'on ne t'a pas oublié, lui dit le général GALY. Mais ce n'est pas tout : tu as mérité mieux que cela. Regarde ce que le gouvernement m'a chargé de te remettre : la Médaille militaire ! »

Vaincu par l'émotion, BVR tourna la tête vers le mur pour cacher ses larmes : il ne voulait pas que le Général le vît pleurer.

Le général GALY épingla les deux décorations sur sa chemise et lui donna l'accolade. BVR était rayonnant.

Les décorations qu'on lui avait remises lui faisaient oublier sa souffrance. Mais en regardant son pauvre corps mutilé, que révélait cruellement l'affaissement des draps, je ne pus m'empêcher de penser que les récompenses étaient bien peu de chose... [...]

Jacques BENOIST-MÉCHIN,
De la défaite au désastre, A. Michel, Paris, 1985.



Lettre d'attribution de la citation ci-dessous.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte de la citation qui vous a été décernée par le Général de corps d'Armée, Secrétaire d'Etat à la Guerre.

Pour me permettre de vous faire parvenir la décoration à laquelle vous avez droit, je vous prie de vouloir bien m'accuser réception de la présente lettre.



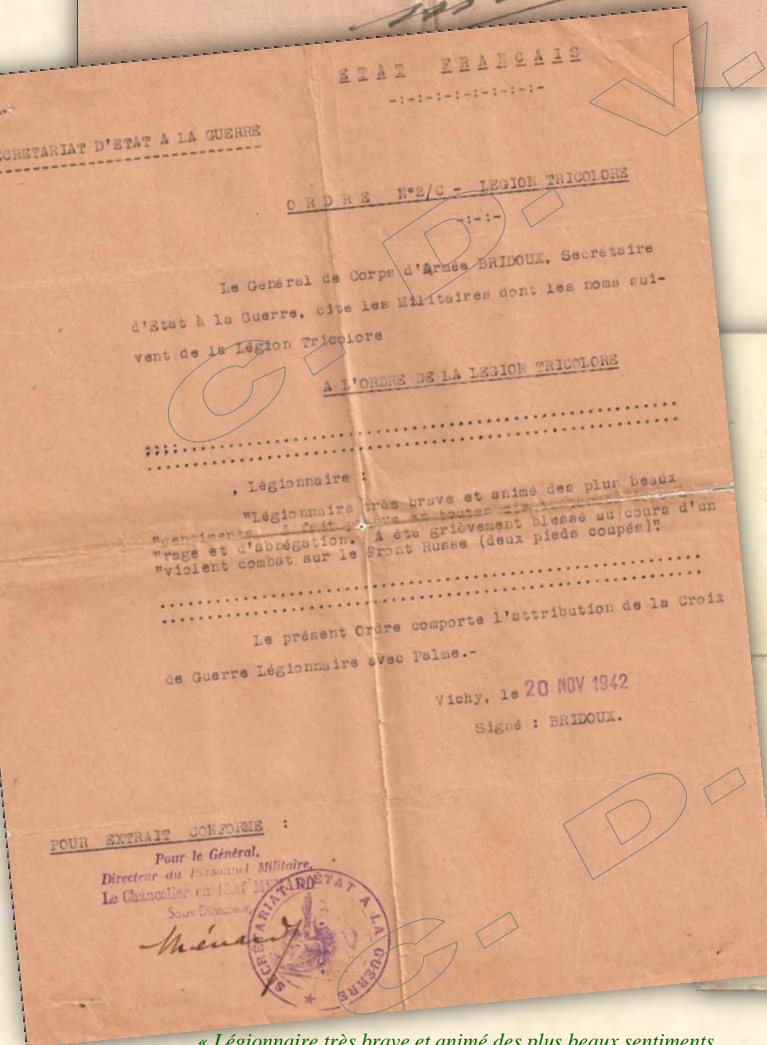
Certificat d'attribution de la carte de priorité pour les transports en commun.

Monsieur,

Nous avons l'aventure de vous adresser inclus, votre carte de priorité dans les voitures de transport en commun.

Vous voudrez bien nous en accuser réception.

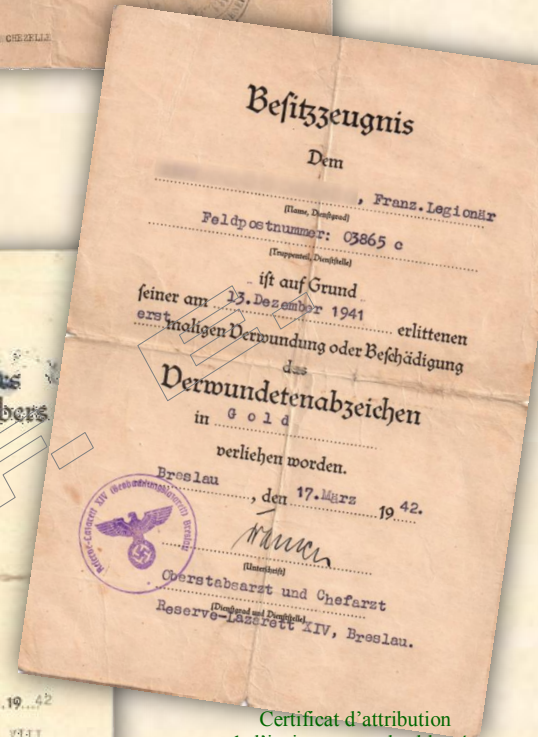
Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.



« Légionnaire très brave et animé des plus beaux sentiments, a fait preuve en toutes circonstances de courage et d'abnégation. A été grièvement blessé au cours d'un violent combat sur le front russe (deux pieds coupés). Le présent Ordre comporte l'attribution de la Croix de Guerre Légionnaire avec Palme. »



Certificat d'attribution de la Croix de fer de 2nd classe.



Certificat d'attribution de l'insigne en or des blessés.

Les quelques documents ci-dessus, émanent du même très grand blessé du terrible hiver de l'année **1941** devant *Djukowo*. Il pourra fixer une palme de bronze (citation à l'ordre de la Légion tricolore) sur sa Croix de guerre légionnaire décernée à l'hôpital FOCH à *Suresnes*. Et ce, à la faveur de l'Arrêté du **16 septembre 1942**, quand le gouvernement français officialisera les citations déjà attribuées et à venir. Il recevra également la médaille de la "bataille d'hiver à l'Est" (*Winterschlacht im Osten 1941/42*), la Croix de fer de 2nd classe (*Eisernes Kreuz 2.Klasse*) le **9 février 1942** et "l'insigne en or des blessés" (*Verwundetenabzeichen in Gold*) le **17 mars 1942**.

Les prothèses médicales et les pensions de ces grands invalides de guerre seront garanties par les services médicaux-sociaux allemands compétents. Préfigurant la dynamique du "Traité de l'Elysée" de **janvier 1963**, l'appareillage pourra se faire au choix du pensionné également en *France* à partir de **1960**. Mais de nombreux bénéficiaires préféreront toujours se faire appareiller en *Allemagne*. Ces invalides de guerre pourront aussi faire transférer leur pension de *Sarrebruck* vers un compte bancaire français, mais ils y seront encore réticents. La constitution des dossiers d'aides sociales et de pensions d'invalidité, auront été possibles grâce à deux officiers de la LVF et de la division Charlemagne, ainsi qu'à l'épouse d'un grand invalide des combats de *Djukowo* en **décembre 1941**.

Pondérés et parlant tous parfaitement l'allemand, ils ne pontifieront pas, mais ils identifieront l'imposteur qui s'appropriera ultérieurement leur philanthropie.

EN GUISE D'ÉPILOGUE ET DE RAPPEL PERPÉTUEL

Il est opportun de préciser que les recherches sur ce thème - *des volontaires français dans la Wehrmacht et la Waffen-SS sur le front de l'Est de 1941 à 1945* - ne sont pas aisées malgré les consentements ; même pour cette croix de guerre légionnaire. D'autant plus, si l'on est probe sur sa filiation ; sauf pour de très rares intervenants magnanimes.

Car, dès lors que l'on est apte à l'identifier, l'on se heurte assez rapidement à la défiance, à la sélectivité de l'information et à l'expérience éventuelle, mais préjudiciable, du contact de l'interlocuteur avec des intrigants. D'autres encore, parfois décideurs stratégiques de notre société, donc doués pourtant de facultés et parfois parents plus ou moins proches de frères d'armes de nos pères - *tout en ignorant que nous savons* - font preuve de réticence voire de surenchère d'hostilité. Comme s'ils craignaient en privé que l'on puisse faire un lien (*ce sont peut-être les plus affligeants, comme tous ceux qui prennent peur de leur ombre et qui en viendraient à renier leur propre sang*).

Le formatage des esprits est ici emblématique et l'observation sociale est intéressante. Les cas sont suffisamment fréquents, pour que nous relevions par exemple que de nombreux volontaires engagés sur le front de l'Est, issus d'une aristocratie déjà moribonde ou de la grande bourgeoisie (*davantage favorisées pour la conservation de la mémoire familiale, que ceux de plus modeste extraction*), ont été souvent ostracisés ensuite peu ou prou par leur famille, par revirement. Puis les enfants, souvent éloignés et incultes sur l'aventure paternelle, prendront le contre-pied avec zèle et s'embourgeoieront totalement. Il est vrai que les profiteurs des vainqueurs de nos pères, se sont substitués aux élites d'hier. Les enjeux financiers, matrimoniaux, la "respectabilité" ne souffraient pas alors, qu'un vétéran de la Waffen-SS soit le tribun des raisons de son engagement (*que la géopolitique après leur emprisonnement avait d'ailleurs une fâcheuse tendance à légitimer*). Mais les rares de ces descendants, quelle que soient d'ailleurs leur sensibilité, qui assument tous leurs aïeux, le font souvent avec panache.

Mais l'on ne peut pas élever cette analyse en règle absolue, même de l'expérience personnelle et d'années de constatations. Assigné au silence, certaines de ces familles n'hésiteront pas même à édulcorer ou effacer l'inconvenant de leur arbre généalogique. Ces considérations de dynamique sociale mériteraient un développement pour ne pas se méprendre, car l'identification de la filiation peut effectivement encore porter préjudice. Mais par notre état, nous reconnaissons quand il y a opportunisme sur l'engagement de l'aïeul.

Par ailleurs, une clique courtisane, spéculatrice - *justifiant souvent ses fraudes par son hostilité futile à l'ordre établi du moment* - est apparue également à partir des années 1990. Elle se discrédite par ses actions délictueuses, dont les auteurs compromis dans une cohésion infernale se congratulent dans leurs publications. Ils abusent de la nécessité de discrétion de nos familles et se parent avec ambiguïté d'activités de collectionneurs, d'historiens ; mais se révèle composés de nombreux trafiquants et bonimenteurs. Couvertes d'opprobres et jetées à la vindicte publique, en situation de faiblesse et finalement vulnérables, nos familles sont flattées en effet par ces prédateurs en mal de notoriété et trafiquants de reliques ou révélateurs publiques des patronymes. Identifiés pour la plupart, ils desservent les qualités des réels connaisseurs et annalistes, tout en déshonorant les vertus de nos pères dont ils voudraient se magnifier.

Sans misérabilisme à la mode, l'histoire parfois pathétique des familles des vétérans du front de l'Est resteraient encore à traiter. Si les armes de cette période se sont tuent, au-delà des éternels pourfendeurs d'arrière-garde et d'une paix jamais entérinée, l'histoire sociale des familles de ces vaincus est donc particulièrement tourmentée. Du moins, pour ceux qui développent une piété filiale, même sans forfanterie. Et qui ont reçu le témoignage intellectuel et factuel de la part de leur aïeul (*de fait à l'encontre de la doxa prescrite*), sur les thèmes fondateurs de la version de la seconde guerre mondiale devenue juridiquement obligatoire.

Dénoncés, même par des flagorneurs de nos pères, ces quelques descendants peuvent être répertoriés, pour leur vie durant semble-t-il, dans les arcanes des services de sécurité de l'état. Bénéficiant dès lors d'une attention privilégiée, qui n'est pas même réservée à certains "terroristes insaisissables", avec des procédés qui révèlent parfois même l'usage de la corruption en toute impunité. Et ce, parce que nous sommes certainement considérés comme des coupables de savoir et comme héritiers damnés, d'avoir accès à la réalité du vaincu qui ne charme pas toujours la vérité du vainqueur.

*N'ayons pas de colère contre les enfants de nos ennemis privés ou publics.
Un des grands exemples de la cruauté de Sylla, c'est d'avoir écarté des charges civiles les fils des proscrits.
Rien n'est plus injuste que de faire peser sur un fils un héritage de haines. Sénèque le Philosophe, "De la Colère".*

Nous nous heurtons donc - *soi-xan-te-dix-ans après l'am-nis-tie !* - non seulement aux éternels pourfendeurs d'arrière-garde en mal de sensations, mais plus encore à de trop nombreux faux-amis, car duplices et machiavéliques, membres fréquemment d'officines courtisanes de l'aventure de nos pères. Par leur réseau et certains de leurs semblables, mythomanes, ils trompent la candeur de la jeunesse et les honnêtes gens. Nous espérons satisfaction, comme par le passé, dans les présentes actions de défense de nos familles.

Inhérent à notre vulnérabilité, le "milieu" des nombreux pourfendeurs d'une part (*c'est acquis*) et surtout des pseudos admirateurs de nos pères d'autre part, est souvent malsain et très méconnu. Une simple étude relèvera inévitablement l'aspect détonnant des forfaits et les malfaisants impliqués. L'on comprend ainsi le ravissement de nos adversaires et surtout la nécessité des escrocs, parfois en cohésion d'intérêts communs, pour faire taire les défenseurs de nos biens matériels et moraux. Nous n'aurons de cesse de le réitérer...

Nos Pères auront donc été vaincus par les armes, état acceptable entre combattants réguliers ; entre soldats. **Puis, en perfidies**, dépouillés matériellement et humainement, par des trafiquants et autres falsificateurs. En revanche, **le ramassis de malveillants de tous bords, met fatalement en exergue la sincérité, la dignité et la confiance que nous pouvons effectivement accorder à nos Pères.**

Un constat révélateur s'impose alors : Faut-il, que les tenants de la **vérité** de cette période de guerre - *devenue la matrice de la dynamique des temps modernes* - craignent, malgré les lois iniques, que la **réalité** prévale un jour (*comme les méfaits des hypocrites identifiés et condamnés à une énergie commune*). Les enjeux de décennies de mystifications des uns et des autres produiraient en effet le bouleversement des fragiles impositions, avec la destitution des profiteurs de notre vulnérabilité.

« *Vae victis !* » clamait BRENNUS à l'égard des Romains vaincus, avilis aussi de surcroît... mais qui retrouveront leur honneur en écrasant ensuite définitivement leur vainqueur inclément. Enfin, ces bassesses rappellent les crimes fantasques des templiers (*finalement disculpés*) et la traque justicière des demi-solde ; mais comparaison n'est point raison.

*Il y a deux Histoires : l'histoire officielle, mensongère, celle que l'on enseigne, l'histoire ad usum delphini
et l'histoire secrète où se trouvent les vraies causes des événements, une histoire honteuse.
Honoré de BALZAC, "Les Illusions perdues".*

L'histoire et l'éthique militaire, nous apprennent aussi que l'acharnement continu et pérennisé - *de vainqueurs justiciers* - ne peut que raviver l'intérêt des descendants de vaincus loyaux.

